



Droit des étrangers - Oqtf - Mariage

Par **Saniflex**, le **12/02/2016** à **03:35**

Bonjour,

Je suis marocain, j'ai vécu 10 ans en France après le bac, j'ai un Bac+5!

Je suis sous oqtf depuis 6 mois (demande tardive d'aps) ma carte séjour étudiant est périmé depuis 1 an.

Je me marie dans 1 semaine avec mon conjoint française et nous justifions 1 an de vie commune !

Ma question est la suivante, lors de la demande de carte VPF, dois-je faire une demande normale ? Dois je demander une abrogation de l'oqtf?

J'ai peur de me présenter à la préfecture est d'être arrêté et expulsé comme un criminel ... :(

En vous remerciant d'avance
SF